



07 JUILLET 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 juillet 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS

JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND

RÉAL BRUNELLE

SERGE DION

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2003-07-272

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2003-07-273

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 JUIN 2003

07 JUILLET 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2003-07-274 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2003
- 2003-07-275 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 JUIN 2003

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2003-07-276 4.1 TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL
- 2003-07-277 4.2 INTERNATIONALE BROMONT : PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT
- 2003-07-278 4.3 DALSA SEMICONDUCTEUR : TOURNOI DE GOLF DU CLUB SOCIAL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LES GRILLES CONCERNANT LES ZONES I05 531 ET I05 537

6. RÈGLEMENTS

- 2003-07-279 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » ET « PLANCHER/TERRAIN » DANS LA ZONE C03-318 »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2003-07-280 7.1.1 EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DOLLARS (162 000 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO

07 JUILLET 2003

871-2003 (ACHAT D'UN CAMION)

- 2003-07-281 7.1.2 EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (689 400 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 872-2003 (PAVAGE)
- 2003-07-282 7.1.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE CRÉER UN RÉSEAU RÉGIONALE ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES
- 2003-07-283 7.1.4 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$) À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
- 2003-07-284 7.1.5 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)
- 2003-07-285 7.1.6 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 2003-07-286 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE CHARGEMENT DE GRANULAT
- 2003-07-287 7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80
- 7.3 URBANISME**
- 2003-07-288 7.3.1 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 328-3 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (RUE CHAMPLAIN)
- 2003-07-289 7.3.2 ACQUISITION DES LOTS 72-76, 77-3 ET 1853-8 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (DÉVELOPPEMENT MONT AKI)
- 2003-07-290 7.3.3 DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LE LOTISSEMENT DE TERRAINS DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS EXISTANTS AYANT FAÇADE SUR LA RUE CHOINIÈRE

07 JUILLET 2003

- 2003-07-291 7.3.4 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ANCIEN DÉVELOPPEMENT DES CÈDRES
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 2003-07-292 7.5.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET PLAGE ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.
- 2003-07-293 7.5.2 UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BROMONT SUR LE LAC
- 2003-07-294 7.5.3 SUBVENTION, PLAGE ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.
- 2003-07-295 7.5.4 NOUVEAUX MODULES DE JEUX, PLACE WINDSOR
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2003-07-296 7.6.1 LOCATION D'UN VÉHICULE POUR L'ÉTAT MAJOR DU SERVICE DE POLICE
- 7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
- 2003-07-297 7.7.1 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES IARD
- 2003-07-298 7.7.2 CONSULTATIONS GÉNÉRALES (RETENER), SERVICES JURIDIQUES TÉLÉPHONIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2003 AU 31 JUILLET 2004
- 2003-07-299 7.7.3 TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES : ACCORD DE PRINCIPE
- 2003-07-300 7.7.4 VENTE DU LOT 1615-15 ET DES PARTIES PRIVATISES DES LOT NUMÉROS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, À MONSIEUR LAURENT BOURGET
- 2003-07-301 7.7.5 VENTE DU LOT 1615-16 ET DES PARTIES PRIVATISES DES LOT NUMÉROS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, À MONSIEUR MICHEL LANGLOIS

07 JUILLET 2003

8. DIVERS

2003-07-302 8.1 X-SKICAMP.COM : DEMANDE D'AUTORISATION DE STAGES D'ENTRAÎNEMENT RUE DE BEAUCE ET RUE DU CHEVREUIL

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2003-07-303 9.1 NOMINATION D'UNE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE RELATIVEMENT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE PERMIS ET DE CERTIFICATS ET DU RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2003-07-304 9.2 RÉVISION SALARIALE DE MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU

2003-07-305 9.3 RÉVISION SALARIALE DE MONSIEUR PIERRE SIMONEAU

2003-07-306 9.4 RÉVISION SALARIALE DE MADAME MARIE-JÉRÔME HANOUL

2003-07-307 9.5 RÉVISION SALARIALE DE MADAME JULIE SÉNÉCAL

2003-07-308 9.6 NOMINATION DE MONSIEUR YVON ALLARD AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE PAR INTÉRIM

2003-07-309 9.7 RÉMUNÉRATION DE L'ENQUÊTEUR, SERVICE DE POLICE

2003-07-310 9.8 RÉMUNÉRATION DU LIEUTENANT SUPERVISEUR, SERVICE DE POLICE

2003-07-311 9.9 NOMINATION DE MONSIEUR JEAN BOURGEOIS AU POSTE DE CAPITAINE, SERVICE DE POLICE

2003-07-312 9.10 EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE

10 CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M. 10.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 19 ET 26 JUIN 2003

07 JUILLET 2003

11. VARIA

- 2003-07-313 11.1 MÉRITE DES GENS D'ICI : FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR MICHEL MARTIN
- 2003-07-314 11.2 CONDOLÉANCES ADRESSÉES À LA FAMILLE DE MONSIEUR ANDRÉ LÉVESQUE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2003-07-315 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-07-272

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modification suivantes :

- les sujets suivants ont été ajoutés au « VARIA » de l'ordre du jour :

- 11.1 MÉRITE DES GENS D'ICI : FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR MICHEL MARTIN
- 11.2 CONDOLÉANCES ADRESSÉES À LA FAMILLE DE MONSIEUR ANDRÉ LÉVESQUE

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-273

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 23 JUIN 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 23 juin 2003.

ADOPTÉ

2003-07-274

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUIN 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois juin 2003 au montant de **SEPT CENT UN MILLE CINQ CENT QUATORZE DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (701 514,17 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUIN 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juin 2003. Le montant des permis émis durant le mois de juin 2003 se chiffre à **TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE.**

07 JUILLET 2003

2003–07–275

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
18 JUIN 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juin 2003.

ADOPTÉ

2003–07–276

TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS (563,00 \$)**, taxes applicables incluses, à Générale Électrique du Canada, somme représentant l'inscription de quatre membres du Conseil au tournoi de golf du Parc industriel ainsi que l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse, au souper.

ADOPTÉ

2003–07–277

**INTERNATIONAL BROMONT : PARTICIPATION DE LA VILLE DE
BROMONT**

07 JUILLET 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE ET UN SOUS (184, 51 \$)**, taxes applicables incluses à Le Coin de la location, somme représentant la location et l'installation d'un chapiteau lors de la tenue de l'International Bromont

D'autoriser, en outre, la trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (2 227,95 \$)**, taxes applicables incluses, à l'Auberge du Badouillard.

ADOPTÉ

2003-07-278

DALSA SEMICONDUCTEUR : TOURNOI DE GOLF DU CLUB SOCIAL

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Gilles Blanchette, président du club social DALSA semiconducteur, relative au tournoi de golf du Club social de DALSA ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal participe déjà au tournoi de golf du Parc industriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE décliner l'invitation de participer au tournois de golf du Club social de DALSA.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES
USAGES ET LES GRILLES CONCERNANT LES ZONES I05 531 ET
I05 537**

07 JUILLET 2003

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91 afin de modifier les usages et les grilles concernant les zones I05 531 et I05 537.

2003-07-279

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES
COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS
« ESPACE BÂTI/TERRAIN » ET « PLANCHER/TERRAIN » DANS LA
ZONE C03-318 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-06-223 qui dispense le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU QU'aucun citoyen n'a demandé la tenue d'un registre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification le règlement numéro 700-74-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » ET « PLANCHER/TERRAIN » DANS LA ZONE C03-318 ».

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-280

EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DOLLARS (162 000 \$) RELATIVEMENT AU RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 871-2003 (ACHAT D'UN CAMION)

ATTENDU QUE le règlement 871-2003 intitulé "Règlement d'emprunt d'une somme de **CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000\$)** pour l'achat d'un camion Freightliner Fl-80, de l'équipement pour le déneigement et l'épandage d'abrasif ainsi que l'équipement de télécommunication " a reçu toutes les approbations requises par la loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à effectuer un emprunt temporaire d'une somme de **CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DOLLARS (162 000 \$)** à la Caisse Populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière, à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse et Madame Danielle Rioux, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2003-07-281

EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (689 400 \$) RELATIVEMENT AU RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 872-2003 (PAVAGE)

ATTENDU QUE le règlement 872-2003 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de **SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000\$)** relatif à :

- 1) des travaux de pavage sur routes de gravier (rechargement, mise en forme et première couche de pavage) rues de la couronne, Charles-X, Louis-Philippe-1er, d'Yamaska, et le chemin Huntington ;
- 2) des travaux de pavage sur routes pavées (pulvérisation, mise en forme et première couche de pavage), chemin de Brome et chemin Huntington ;
- 3) la réalisation et la confection de plans et devis relativement aux chemins Huntington, Brome et de

07 JUILLET 2003

Gaspé 4) la réalisation d'une étude et à la confection de plans et devis concernant le chemin Compton ; 5) des travaux de rechargement et de correction de chemins de gravier (chemin de Gaspé et chemin Lapointe) » a reçu toutes les approbations requises par la loi ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à effectuer un emprunt temporaire d'une somme de **SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (689 400 \$)** à la Caisse Populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse et Madame Danielle Rioux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2003-07-282

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À
L'ÉGARD DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIEURIE
DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE CRÉER UN RÉSEAU
RÉGIONALE ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES**

ATTENDU la résolution numéro 2002-10-470 intitulé « participation au réseau de fibres optiques » ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-12-525 intitulé « participation au déploiement du réseau de fibre optique » ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-05-203 intitulé « Entente intermunicipale déléguant à la MRC la compétence à l'égard de l'appel d'offres visant l'étude d'ingénierie détaillée pour le projet de création d'un réseau régional et local de fibres optiques » ;

ATTENDU la *Convention de construction et d'opération d'un lien de fibres optiques entre la CSVDC, le RISQ, la CSET et la MRC* ;

07 JUILLET 2003

ATTENDU QU'en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) et la MRC de Brome-Missisquoi (MRCBM), la MRC de La Haute-Yamaska a réalisé une étude de pré-faisabilité pour la construction d'un réseau de fibres optiques ;

ATTENDU QU'à la lueur des résultats préliminaires obtenus, la MRC et les municipalités locales ont choisi de poursuivre le développement d'un projet de réseau régional et local de fibres optiques à des fins municipales ;

ATTENDU QUE les municipalités locales ont délégué par entente intermunicipale à la MRC de La Haute-Yamaska leur compétence pour aller en appel d'offres pour l'étude d'ingénierie détaillée du réseau ;

ATTENDU QU'il est maintenant opportun de réaliser cette étude d'ingénierie détaillée incluant la préparation des plans et devis du projet ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC de La Haute-Yamaska et des municipalités locales de pouvoir réaliser cette étude en partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, la Commission scolaire Eastern Townships et la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE de surcroît la MRC et les municipalités locales sont éligibles au programme d'aide financière Villages branchés qui peut prendre en charge jusqu'aux deux tiers des coûts de construction d'un réseau régional et local de fibres optiques ;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans l'éventualité où la Ville de Bromont se retire du projet, elle accepte de payer la somme d'environ **QUATRE MILLE QUATRE-VINGTS DOLLARS (4 080 \$)** taxes incluses, somme représentant un frais de 375 \$ par bâtiment et de 540 \$ par km de fibres.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Simoneau à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente inter municipale délégrant à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska Yamaska la compétence à l'égard de la réalisation d'une étude d'ingénierie détaillée pour le projet de créer un réseau régional et local de fibres optiques.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-283

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$) À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 567-87, 571-87, 577-87, 586-87, 588-87, 689-91, 695-91, 728-92 et 745-92 ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)** datée du 28 juillet 2003 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | PRIX OFFERT | MONTANT | TAUX | TAUX | COÛT RÉEL |
|---|-------------|------------|-----------|------|-----------|
| Valeurs mobilières Desjardins Inc. | 98,78800 | 174 000 \$ | 2,80000 % | 2004 | 3,94118 % |
| | | 181 000 \$ | 2,80000 % | 2005 | |
| | | 188 000 \$ | 3,25000 % | 2006 | |
| | | 196 000 \$ | 3,50000 % | 2007 | |
| | | 645 000 \$ | 3,80000 % | 2008 | |
| BMO Nesbitt Burns Inc. | 98,89500 | 174 000 \$ | 2,75000 % | 2004 | 3,94867 % |
| | | 181 000 \$ | 2,80000 % | 2005 | |
| | | 188 000 \$ | 3,20000 % | 2006 | |
| | | 196 000 \$ | 3,50000 % | 2007 | |
| | | 645 000 \$ | 3,87500 % | 2008 | |
| Financière Banque nationale | 98,77900 | 174 000 \$ | 2,75000 % | 2004 | 3,97337 % |
| | | 181 000 \$ | 2,80000 % | 2005 | |
| | | 188 000 \$ | 3,25000 % | 2006 | |
| | | 196 000 \$ | 3,50000 % | 2007 | |
| | | 645 000 \$ | 3,85000 % | 2008 | |
| Valeurs mobilières Banque laurentienne inc.; Scotia capitaux inc.; RBC Dominion valeurs mobilières inc. | 98,65800 | 174 000 \$ | 2,65000 % | 2004 | 3,98501 % |
| | | 181 000 \$ | 2,70000 % | 2005 | |
| | | 188 000 \$ | 3,20000 % | 2006 | |
| | | 196 000 \$ | 3,45000 % | 2007 | |
| | | 645 000 \$ | 3,85000 % | 2008 | |
| CIBC marché mondiaux inc. | 98,68900 | 174 000 \$ | 2,80000 % | 2004 | 4,03081 % |
| | | 181 000 \$ | 2,90000 % | 2005 | |
| | | 188 000 \$ | 3,30000 % | 2006 | |
| | | 196 000 \$ | 3,60000 % | 2007 | |
| | | 645 000 \$ | 3,85000 % | 2008 | |

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 JUILLET 2003

QUE l'émission d'obligations au montant de **UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)** de la Ville de Bromont soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse et Madame Danielle Rioux, trésorière, soit autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprise.*

ADOPTÉ

2003-07-284

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)** en vertu des règlement d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

| NUMÉRO DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT | POUR UN MONTANT DE \$ |
|--------------------------------------|------------------------------|
| 567-87 | 35 500 \$ |
| 571-87 | 39 400 \$ |
| 577-87 | 167 600 \$ |
| 586-87 | 314 700 \$ |
| 588-87 | 21 000 \$ |
| 689-91 | 52 200 \$ |
| 695-91 | 193 100 \$ |
| 728-92 | 454 200 \$ |
| 745-92 | 106 300 \$ |

07 JUILLET 2003

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlement d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant compris dans l'émission de **UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 juillet 2003.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transaction à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS.

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électronique de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-285

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE À UNE
ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION TROIS
CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de **UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (1 384 000 \$)** en vertu des règlements numéros 567-87, 571-87, 577-87, 586-87, 588-87, 689-91, 695-91, 728-92 et 745-92, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 28 juillet 2003. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 (six) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement pour les règlements numéros 689-91, 695-91, 728-92 et 745-92, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2003-07-286

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE
CHARGEMENT DE GRANULAT**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 16 juin 2003 à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

| QTÉ 2002 | DESCRIPTION PIERRES CONCASSÉES | DJL PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | SINTRA PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | PETE PERSON PRIX UNITAIRE/T.M. taxes applicables en sus |
|---------------------|---|---|--|--|
| 100 | MG-20 | 7,25 | 8,25 | -- |

| | | | | |
|-------|---|-------------|-------------|-----|
| 4 000 | MG-20B | 7,00 | 7,55 | --- |
| 2 500 | MG-56 | 7,20 | 7,45 | --- |
| 100 | MG-80 | n/d | n/d | --- |
| 100 | MG-112 | 6,00 | n/d | --- |
| 250 | Pierre concassée 50 – 100 2" - 4" | 7,95 | 8,40 | --- |
| 600 | Pierre concassée 100 – 200 4" – 8" | 7,95 | 8,40 | --- |
| 500 | Pierre concassée 56 - 125 2 ½" – 5" | n/d | n/d | --- |
| 50 | Pierre concassée 14 – 20 mm | 8,90 | 9,25 | --- |
| 100 | Criblure avec + de 10% au tamis du 80 microns | 8,50 | 8,85 | --- |

| QTÉ 2002 | DESCRIPTION GRAVIER CONCASSÉ) | DJL PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | SINTRA PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | PETE PERSON PRIX UNITAIRE/T.M taxes applicables en sus. |
|---------------------|--|---|--|--|
| 400 | Matériaux granulaires MG-20 | 4,35 | n/d | --- |
| 200 | Matériaux granulaires MG- 20B | n/d | n/d | 5,50 |
| 100 | Matériaux granulaires MG-56 | n/d | n/d | --- |
| 100 | Matériaux granulaires MG-80 | n/d | n/d | --- |
| 100 | Matériaux granulaires MG- 112 | 3,00 | n/d | --- |
| 50 | Granulat concassé BC14-28 (3/4" net) | n/d | n/d | --- |

07 JUILLET 2003

| QTÉ 2002 | DESCRIPTION GRAVIER NATUREL NON CONCASSÉ | DJL PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | Sintra PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | Pete Person PRIX UNITAIRE/T. M taxes applicables en sus. |
|---------------------|---|---|--|---|
| 100 | Gravier brut | 3,00 | n/d | -- |
| 200 | MG-20B – Gravier brut tamisé 100 mm | 4,20 | n/d | -- |

| QTÉ 2002 | DESCRIPTION ABRASIF | DJL PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | SINTRA PRIX UNITAIRE/ T.M. taxes applicables en sus | PETE PERSON PRIX UNITAIRE/T. M. taxes applicables en sus |
|---------------------|-----------------------------------|---|--|---|
| 1700 | Poussière de pierre lavée AB-5 | 8,95 | n/d | n/d |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la fourniture et le chargement de granulat concassé **du 8 juillet 2003 au 31 mai 2004** aux plus bas soumissionnaires conformes, soit Construction DJL inc et Pete Persons inc. et ce, selon le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ

2003-07-286

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN
CAMION FREIGHTLINER FL-80**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 16 avril 2003 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

07 JUILLET 2003

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | PRIX (taxes incluses) |
|-------------------------------|------------------------------|
| Camion B. L. Freightnet enr. | 140 128,06\$ |
| Camion FTL Drumondville Inc. | 141 428,99\$ |

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 871-2003 a reçu toutes les approbations requises et qu'il a été mis en vigueur le 5 juillet 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de fourniture d'un camion Freightliner FL-80 au plus bas soumissionnaire conforme soit Camion B. L. Freightnet enr. pour la somme de **CENT QUARANTE MILLE CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET SIX CENTS (140 128,06), taxes applicables incluses.**

ADOPTÉ

2003-07-288

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 328-3 DU CADASTRE
OFFICIEL DU CANTON DE BROME (RUE CHAMPLAIN)**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire acquérir une partie du lot 328-3, cadastre officiel du Canton de Brome;

ATTENDU QUE le propriétaire de cette parcelle de terrain, soit Erminio Mastrofrancesco in trust, a accepté une offre d'achat présentée par Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le Conseil via sa résolution 2003-04-27 a accepté les termes de l'offre d'achat présentée au propriétaire et que l'achat du terrain soit financé par le fonds des parcs.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 JUILLET 2003

QUE Ville de Bromont acquière de Erminio Mastrofrancesco in trust, une partie du lot 328-3, cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de trois cent soixante-neuf mètres carrés et trois dixièmes (369,3 m ca.);

QUE le coût d'achat de cette parcelle de terrain s'élève à **NEUF MILLE DOLLARS (9 000,00 \$)** plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte soumis par M^e Christiane Dussault, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente.

ADOPTÉ

2003-07-289

ACQUISITION DES LOTS 72-76, 77-3 ET 1853-8 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (DÉVELOPPEMENT MONT AKI)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir les lots 72-76 et 77-3, cadastre officiel du Canton de Brome, pour des fins de parc ;

ATTENDU QUE es lots ont respectivement des superficies de deux mille quatre cent trente mètres carrés et trois dixièmes (2 430,3 m ca.) et trois cent dix-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (319,4 m ca.) ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire acquérir le lot 1853-8, cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de trois cent soixante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (367,5 m ca.) afin d'intégrer ce lot à son infrastructure routière, soit celle de la rue Mont-Aki ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Les Entreprises internationales Landes Inc., les lots 72-76, 77-3 et 1853-8, cadastre officiel du Canton de Brome;

QUE la transaction s'effectuera pour le montant nominale d'un dollar (\$1.00) en regard du lot 1853-8 et que les lots 72-76 et 77-3 sont acquis pour satisfaire la réglementation municipale;

D'accepter le projet d'acte soumis par M^e Christiane Dussault, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-290

**DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LE LOTISSEMENT
DE TERRAINS DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS EXISTANTS AYANT FAÇADE SUR LA RUE CHOINIÈRE**

ATTENDU la résolution numéro 03-048 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 8 mai 2003, recommandant au Conseil d'autoriser une dérogation mineure afin de lotir des terrains desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout existants ayant façade sur la rue Choinière pour la construction d'habitation unifamiliale en structure jumelée ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire *Le Guide* du 14 juin 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde une dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement de terrains desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout existant ayant façade sur la rue Choinière pour la construction d'habitations unifamiliales en structure jumelée.

ADOPTÉ

2003-07-191

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ANCIEN
DÉVELOPPEMENT DES CÈDRES**

ATTENDU QUE Monsieur Richard Boisclair désire mettre en place les infrastructures requises pour la desserte en eau et égout les lots 684-14, 684-15 et 684-16 du cadastre du Canton de Farnham ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est disposé à signer un protocole d'entente spécifiant les modalités de construction et cette cession à la Ville des dites infrastructures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer ledit protocole d'entente.

07 JUILLET 2003

QUE le protocole d'entente ait une durée de trois ans.

ADOPTÉ

2003-07-292

**BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET PLAGE ET LOISIRS DU
PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QUE Plage et loisirs Paradis de Brome inc. offre des services aux résidants de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville possède les installations et les équipements permettant la gestion d'une programmation d'accessibilité au Lac Bromont pour les propriétaires d'embarcation nautiques non-motorisées ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reconduire tel quel le bail consenti pour la période du 1^{er} mai 2002 au 31 décembre 2002 pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 à l'organisme Plage et loisirs du Paradis de Brome inc.

ADOPTÉ

2003-07-293

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BROMONT SUR LE LAC

ATTENDU l'entente intervenue relative à l'utilisation des équipements appartenants à Bromont sur le lac par la le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SEIZE MILLE DOLLARS (16 000 \$), toute taxes applicables incluses**, à Bromont sur le lac, somme représentant les frais d'utilisation des espaces et des équipements de Bromont sur le lac, pour l'organisation des caps de jour par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-294

SUBVENTION, PLAGE ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la prise en mains de programmes de loisirs par des organismes ;

ATTENDU QUE l'organisme Plage et loisirs du Paradis de Brome inc. s'inscrit dans le cadre de l'offre de services du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** à l'organisme Plage et loisirs du Paradis de Brome inc., pour l'encadrement de sa programmation.

ADOPTÉ

2003-07-295

NOUVEAUX MODULES DE JEUX, PLACE WINDSOR

ATTENDU QUE les besoins d'équipements de jeux dépassent nos prévisions et qu'un très grand nombre d'enfants fréquentent assidûment ce parc ;

ATTENDU QUE le projet de « skate park » ne semble pas répondre à un besoin exprimé par la clientèle adolescente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transférer la somme de **SIX MILLE DOLLARS (6 000\$)** prévue au fonds des parcs pour l'implantation d'un « skate park » au Vieux-Village par l'achat et l'installation d'équipements de jeux pour le parc Windsor et d'autoriser le Directeur du Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire ou son représentant à procéder à l'achat de ces équipements.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-296

**LOCATION D'UN VÉHICULE POUR L'ÉTAT MAJOR DU SERVICE
DE POLICE**

ATTENDU QUE le directeur et le capitaine du service de police de la Ville de Bromont ont besoin d'un véhicule dans le cadre de leur fonction ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE louer un Chevrolet, Malibu All (EX, LS) 2003) pour la somme mensuelle de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET HUIT CENTS (391,08 \$)**, taxes applicables incluses, et ce, pour un terme de **TRENTE-SIX (36) MOIS** et pour 24 000 kilomètres par année, le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ

2003-07-297

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES IARD

ATTENDU l'offre de renouvellement émanant de la firme Lemieux, Ryan & Associés concernant le contrat d'assurances générales de la Ville, pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat d'assurances générales IARD à Lemieux, Ryan & Associés, pour ladite période, pour un montant de **CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (182 576,39 \$)**, taxes incluses.

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT HUIT DOLLARS ET DIX NEUF CENTS (16 288,19 \$)** à même le surplus pour payer l'excédent de coût du contrat d'assurance pour l'année 2003.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-298

**CONSULTATIONS GÉNÉRALES (RETENER), SERVICES
JURIDIQUES TÉLÉPHONIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT
2003 AU 31 JUILLET 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)**, taxes applicables en sus, à la firme Paradis Lemieux, avocats, somme représentant le coût pour les consultations téléphoniques générales (retainer) pour la période du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004.

ADOPTÉ

2003-07-299

**TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES :
ACCORD DE PRINCIPE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint de la Ville de Granby relative au transport adapté pour personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont donne son accord qu'Ami-bus signe un contrat d'une durée de un (1) an pour l'implantation d'un service de taxi-adapté et ce, à titre d'essai, sans coût supplémentaire pour les municipalité.

ADOPTÉ

2003-07-300

**VENTE DU LOT 1615-15 ET DES PARTIES PRIVATISES DES LOT
NUMÉROS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT
DE TAXES, À MONSIEUR LAURENT BOURGET**

07 JUILLET 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont du lot 1615-15 et du 1/18 des lots 1615-22, 1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Laurent Bourget ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont consent à vendre, pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$), taxes applicables en sus**, le lot numéro 1615-15 et du 1/18 des lots numéros 1615-22, 1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Laurent Bourget.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2003-07-301

VENTE DU LOT 1615-16 ET DES PARTIES PRIVATISES DES LOT NUMÉROS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, À MONSIEUR MICHEL LANGLOIS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont du lot 1615-16 et du 1/18 des lots 1615-22, 1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Michel Langlois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont consent à vendre, pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$), taxes applicables en sus**, le lot numéro 1615-16 et du 1/18 des lots numéros 1615-22, 1615-23 et 1615-24 du cadastre du Canton de Brome à Monsieur Michel Langlois .

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-302

**X-SKICAMP.COM : DEMANDE D'AUTORISATION DE STAGES
D'ENTRAÎNEMENT RUE DE BEUCE ET RUE DU CHEVREUIL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à l'obtention de toutes les autorisations requises et d'un certificat d'assurance, le Conseil municipal autorise la tenue d'un camp d'entraînement de ski d'été, du 6 juillet au 16 août 2003, rue du Chevreuil et du 7 au 11 juillet ainsi que du 21 juillet au 15 août 2003, rue de Beuce.

ADOPTÉ

2003-07-303

**NOMINATION D'UNE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE
RELATIVEMENT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE PERMIS
ET DE CERTIFICATS ET DU RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE la ville de Bromont a embauché Marie-Claude Morissette (urbaniste stagiaire) pour qu'elle occupe un poste d'urbaniste à la ville de Bromont ;

ATTENDU QU'il serait opportun de lui déléguer certains pouvoirs en fonction de la réglementation d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reconnaître Marie-Claude Morissette à titre fonctionnaire désignée en fonction des règlements suivants :

- Règlement de permis et certificats 858-2002
- Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 857-2002

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à déléguer certaines tâches prévues à ces règlements par des directives de fonctionnement interne.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003–07–304

RÉVISION SALARIALE DE MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU

ATTENDU l'évaluation de rendement faite par Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Monsieur Nicolas Rousseau les trois quart d'un échelon, soit classe 6, échelon 3 ¼, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

ADOPTÉ

2003–07–305

RÉVISION SALARIALE DE MONSIEUR PIERRE SIMONEAU

ATTENDU l'évaluation de rendement faite par Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Monsieur Pierre Simoneau l'équivalent des trois quart d'un échelon, sous la forme d'un montant forfaitaire.

ADOPTÉ

2003–07–306

RÉVISION SALARIALE DE MADAME MARIE-JÉRÔME HANOUL

ATTENDU l'évaluation de rendement faite par Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 JUILLET 2003

D'accorder à MADAME Marie-Jérôme Hanoul les trois quart d'un échelon, soit classe 2, échelon 2 $\frac{3}{4}$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

ADOPTÉ

2003-07-307

RÉVISION SALARIALE DE MADAME JULIE SÉNÉCAL

ATTENDU l'évaluation de rendement faite par Madame Danielle Rioux, trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Madame Julie Sénécal la moitié d'un échelon, soit classe 2, échelon 4 $\frac{1}{2}$, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

ADOPTÉ

2003-07-308

**NOMINATION DE MONSIEUR YVON ALLARD AU POSTE DE
DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE PAR INTÉRIM**

ATTENDU le départ à la retraite de Monsieur Réal Ouimet, directeur de la sécurité publique ;

ATTENDU QUE la Ville se doit de mettre en place un directeur afin de se conformer aux exigences de la loi concernant le niveau 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Yvon Allard, au poste de directeur du service de police par intérim.

07 JUILLET 2003

QUE le salaire de sergent de Monsieur Allard soit augmenté de 10 % et ce, à partir du 2 juin 2003, pour la période où il sera directeur par intérim et qu'il soit assujetti, durant cette période, aux politiques et conditions de travail des cadres de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2003-07-309

RÉMUNÉRATION DE L'ENQUÊTEUR, SERVICE DE POLICE

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée le 3 juin 2002 sous le numéro 2002-06-284 nommant Monsieur Jean Bourgeois au poste d'enquêteur à la sécurité publique, afin de se conformer à la loi 19 et de rencontrer les exigences du niveau 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Jean Bourgeois reçoive un montant forfaitaire de **QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (4 406 \$)**, pour la période du 3 juin 2002 au 30 mai 2003.

ADOPTÉ

2003-07-310

RÉMUNÉRATION DU LIEUTENANT SUPERVISEUR, SERVICE DE POLICE

ATTENDU QU'afin de se conformer à la loi 19 et de rencontrer les exigences du niveau 1, la Ville a nommé Monsieur Yvon Allard au poste de lieutenant superviseur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Yvon Allard reçoive un montant forfaitaire de **TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN DOLLARS (3 231 \$)**, pour la période du 3 juin 2002 au 30 mai 2003.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

2003-07-311

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN BOURGEOIS AU POSTE DE
CAPITAINE, SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE la Ville se doit de mettre en place un capitaine afin de se conformer aux exigences de la loi concernant le niveau 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Jean Bourgeois, au poste de capitaine au service de police;

QUE le salaire de Monsieur Jean Bourgeois soit à partir du 2 juin 2003, celui de la classe 4 échelon 9 de la politique et conditions de travail des cadres de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2003-07-312

EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il y a un surcroît de travail durant la période estivale ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en maladie (M. Joe Canestrari) ;

ATTENDU QUE Monsieur. Érik Cragg a gradué de l'E.N.P.Q. le 5 juillet 2003 ;

ATTENDU QUE Monsieur Cragg vient d'être gradué de l'Ecole national de police du Québec et qu'après avoir passé l'entrevue d'embauche avec le capitaine Jean Bourgeois et Monsieur. Rémi Lafrenière gestionnaire principal et que Monsieur. Cragg a manifesté un vif intérêt à travailler pour notre service, ce dernier possède les qualificatifs requis pour devenir policier surnuméraire à la Sûreté Municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Érik Cragg à titre de policier surnuméraire est de 15,35 \$/l'heure, selon l'article 4.01 H de la convention collective.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUES LES 19 ET 26 JUIN 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

2003–07–313

**MÉRITE DES GENS D'ICI : FÉLICITATIONS ADRESSÉES À
MONSIEUR MICHEL MARTIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Monsieur Michel Martin, aujourd'hui jeune retraité, qui, au cours de sa carrière, a toujours été impliqué, bénévolement, en tant que pompier volontaire et en tant que personne ressource auprès de la jeunesse de Bromont et qui a participé, tout aussi bénévolement, à l'organisation d'une foule d'activités bromontoises, au fil des ans. Un gros **MERCI** et un **BRAVO** à Monsieur Martin pour son implication de tous les instants et qui, pour le bonheur de la population, ne compte pas prendre sa retraite de la vie communautaire bromontoise.

ADOPTÉ

2003–07–314

**CONDOLÉANCES ADRESSÉES À LA FAMILLE DE MONSIEUR
ANDRÉ LÉVESQUE**

ATTENDU QUE Monsieur André Lévesque a été conseiller municipal de novembre 1994 à novembre 1998 ;

ATTENDU le décès de Monsieur Lévesque ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont offre ses plus sincères condoléances à l'épouse de Monsieur Lévesque ainsi qu'à Claude, son fils, et à sa famille.

QUE la Ville de Bromont, par la présente résolution, reconnaît la contribution qu'a apportée Monsieur Lévesque à l'avancement de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

07 JUILLET 2003

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Lucien Lortie demande des renseignements sur le bail avec la Plage du paradis de Brome, sujet numéro 7.5.1 de l'ordre du jour. Il s'informe sur les révisions salariales et s'inquiète du fait qu'un quadrimoteur sillonne le ciel du parc industriel les jeudis de chaque semaine.
- Monsieur Pierre Brassard s'informe sur le contrat de pavage.
- Madame Nathalie Bundock demande si elle peut obtenir une copie du procès-verbal de la dernière assemblée du Comité consultatif d'urbaniste (sujet numéro 3.3 de l'ordre du jour).
- Monsieur Jean Durivage se plaint de l'état de la ceinture de randonnée et demande ce que la Ville compte faire pour remédier à la situation.
- Harnold Rodrigue demande s'il y a eu des développements dans le dossier du pavillon multifonctionnel.
- Monsieur Denis Abran pose des questions sur le projet de pavage du Royal Bromont et demande pourquoi la rue de la Couronne n'est pas pavée cette année.
- Madame Claire Saint-Louis demande qu'elles sont les critères qui ont fait que la Ville a décidé d'alpha ter telle rue plutôt que telle autres rues.
- Monsieur Sarto Dugas demande des renseignements sur le branchement des nouvelles constructions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et sur les coûts d'un tel branchement.
- Madame Marie-Claude Cabana se plaint aussi de l'état de la ceinture de randonnée et aimerait qu'elle soit mieux entretenue car, pour le moment, certains tronçons ne sont pas sécuritaires.

2003–07–315

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER